



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 9 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (pouvoir donné à Claudine QUATREPOINT), Nelly GIROD (pouvoir donné à Michaël FUMEY), Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

1. Finances

Budgets primitif 2018

M. le Maire présente les projets de budgets primitifs pour l'année 2018 :

Budget communal

- Dépenses de fonctionnement777 302,33 €
- Recettes de fonctionnement..... 777 302,33 €
- Dépenses d'investissement.....3 898 892,51 €
- Recettes d'investissement3 898 892,51 €

Budget annexe « Lotissement de la Fruitière »

- Dépenses de fonctionnement293 000,00 €
- Recettes de fonctionnement.....293 000,00 €
- Dépenses d'investissement.....293 000,00 €
- Recettes d'investissement293 000,00 €

Les budgets primitifs sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Vote des taux communaux des taxes locales

M. le Maire présente les taux moyens pondérés actuels notifiés sur l'état FDL n°1259 :

- Taxe d'habitation5,43 %
- Taxe foncière (bâti).....9,10 %
- Taxe foncière (non bâti)..... 23,67 %
- Produit fiscal attendu.....217 728 €

La réflexion se poursuit sur la perspective d'une augmentation des impôts initiée lors des deux derniers conseils municipaux. En effet, chaque conseiller municipal a été destinataire d'un outil de calcul enfin d'apprécier au mieux les impacts sur les foyers.

M. le Maire rappelle ses inquiétudes sur la baisse des dotations, la perte de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) concernant la nouvelle implantation de la scierie Chauvin, le maintien du FNGIR (reversement de fiscalité) qui a été calculé sur la base d'une fiscalité plus importante. Il rappelle également toutes les économies qui ont été recensées et mises en œuvre sur les dépenses de fonctionnement : extinction d'éclairage public, baisse des coûts d'entretien des bâtiments, révision des contrats de maintenance liée aux ascenseurs, commande groupée pour l'achat d'énergie...

De même, M. le Maire dresse un état comparatif de la fiscalité dans des communes comparables (Censeau, Nozeroy ainsi que des communes de 700 à 900 habitants dans le Jura et le Doubs), où il est constaté des taux de fiscalité totaux supérieurs de 5 à 10 points par rapport à Mignovillard. Il est indiqué, à titre d'exemple, que si les taux communaux de Censeau ou Nozeroy étaient appliqués à Mignovillard, cela générerait un recette fiscale supérieure de 100 000 € à 150 000 €.

Fort de ces constats, M. le Maire fait part de la nécessité de dégager dans un premier temps une recette fiscale supplémentaire de 10 000 € environ afin, non pas de financer des investissements mais d'équilibrer le budget de fonctionnement face à la baisse des recettes des dernières années et à la volatilité des recettes de la forêt sur lesquelles il ne faut plus compter avec certitude.

Enfin, dans les simulations d'évolution de la fiscalité présentée, M. le Maire fait part de l'impact du dégrèvement de 30 % de la taxe d'habitation pour près de 80 % des foyers qui verront donc le montant à payer diminuer, ainsi que la baisse de la taxe d'assainissement due à la nouvelle communauté de communes et qui représentera en moyenne une baisse de 35 € par foyer.

Le conseil municipal après un long débat s'oriente sur une possibilité d'augmenter les taux d'imposition de manière dissociée, en convenant d'un impact limité en moyenne à 20 € d'impôts locaux supplémentaires pour les foyers non dégrévés.

Par 10 voix pour, 3 contre et 1 abstention, les taux communaux suivants sont votés :

- Taxe d'habitation **5,972076 %** soit + 0,542916 pt
- Taxe foncière (bâti)..... **9,236500 %** soit + 0,136500 pt
- Taxe foncière (non bâti)..... **24,853500 %** soit + 0,183500 pt
- Produit fiscal attendu..... 227 792 €

Subventions aux associations

Une demande de subvention a été transmise par l'école « Neige et Sapins » concernant un élève dont les parents sont domiciliés à Mignovillard pour la participation à un voyage de découverte à la Chaux-des-Crotenay. L'établissement scolaire étant privé, le conseil municipal décidé à l'unanimité de ne pas répondre favorablement à la demande.

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Arc-en-Ciel – Centre périscolaire 24 188,23 €
- Arc-en-Ciel – Rythmes scolaires (Etat)..... 6 300,00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers 150,00 €
- Coopérative scolaire : voyage CM (33 élèves x 50 €) 1 650,00 €
- Coopérative scolaire : projet d'école..... 500,00 €
- Banque alimentaire..... 80,00 €
- « Pour un petit plus » - Hôpital local de Mouthe 50,00 €

2. Bâtiment, patrimoine communal

Ancienne gare : point sur les travaux, avenant

M. le Maire délégué fait le point sur les travaux de l'ancienne gare. Le calendrier initial doit être décalé, en raison notamment des intempéries. Il est prévu un achèvement des travaux en septembre 2018.

Le conseil municipal est informé de la signature par le Maire d'un avenant au marché du lot n°1 - Gros œuvre et VRD avec l'entreprise Guillemain pour un montant de 2 334,20 € HT correspondant à un réajustement du marché avec des plus-values et des moins-values.

Salle des sports : travaux, filet pare-ballon, inauguration du 5 mai

M. le Maire fait part de l'avancement des travaux. La commission de sécurité est convoquée le 27 avril pour donner son feu vert à l'ouverture au public. L'inauguration est prévue le samedi 5 mai à 10h avec les personnalités et l'ensemble de la population du Plateau de Nozeroy. Des invitations sont en cours de distribution pour venir découvrir ce bel équipement sportif.

Par ailleurs, il est nécessaire de mettre en place un filet pare-ballons pour protéger le pignon Nord et le conduit de cheminée des ballons du stade. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de 7 942,00 € HT présenté par l'entreprise Nouansport et charge M. le Maire de déposer un dossier de subvention correspondant à 50 % de la dépense auprès de la Fédération française de football.

3. Urbanisme et voirie

Réfection de rues

Le conseiller municipal délégué en charge de la voirie fait part du travail de la commission réunie le 30 mars. Il est proposé de réaliser en 2018 les travaux de réfection de la rue et de l'impasse de la Sauge, ainsi que l'impasse de la rue de Mouthe en option. Différentes modifications des plans proposés par le bureau d'études BEJ seront réalisées. L'appel d'offres sera lancé courant mai.

Les rues de Mibois et de Frasne seront étudiées pour les années suivantes.

Réfection de trottoirs

Après un travail sur le terrain, il est proposé de procéder à la réfection de 4 parties de trottoirs abîmées, dans la rue de Nozeroy, afin d'assurer un cheminement piéton correct sur l'un des côtés. Cela devrait représenter plus de 200 mètres au total, avec un nouveau revêtement, le remplacement des bordures les plus dégradées et des passages aux extrémités. Ces travaux seront ajoutés à l'appel d'offres pour la voirie afin de bénéficier de meilleurs tarifs.

Cheminement piétonnier Mignovillard-Froidefontaine

Ce cheminement sera réalisé essentiellement sur l'ancienne voie du tram afin de relier la rue du Calvaire (Froidefontaine) au carrefour entre les rues de Nozeroy et de Walheim. Le cheminement sera réalisé en sablé, avec des barrières en bois sur la partie la plus étroite en bordure de la route départementale. Ces travaux seront également ajoutés à l'appel d'offres pour la voirie afin de bénéficier de meilleurs tarifs.

Aménagements de réduction de vitesse à Communailles-en-Montagne

La commission a mené une réflexion sur des possibilités de ralentissement dans le centre du village de Communailles-en-Montagne. Il est proposé de réduire la largeur de la voirie dans le Quartier Haut, au moyen d'un marquage au sol et de balises blanches réfléchissantes. De même, il est envisagé l'aménagement de places de stationnement en accotement devant l'ancien chalet, avec bacs à fleurs pour délimiter l'espace, afin de réduire la largeur et ainsi, couper la vitesse des véhicules. L'accord du Département est nécessaire pour ces travaux.

Demande d'achat de terrain d'aisance

Les propriétaires du 2 rue de Frênes ont déposé une demande de d'achat d'environ 60 m² minimum de la parcelle communale voisine cadastrée ZI 317, aux fins de terrain d'aisance. Le conseil municipal, suivant la commission, propose de vendre la totalité de la parcelle ZI 317 de 207 m² à 25 €/m², à la condition de maintenir la haie en place, qui fait écran naturel.

4. Agriculture : location de parcelles communales

M. le Maire rappelle les échanges de la séance du 5 mars 2018 concernant la location des parcelles D 20 et ZZ 29, au Sillet.

Dans un premier temps, il est proposé une séparation des terrains de manière équitable soit d'une surface de 3,76 ha env. pour le 1^{er} lot réparti sur 2 parcelles et 3,5 ha pour le 2^{ème} lot.

Dans un second temps, il est proposé de fixer le montant de la location de chaque lot. Le prix de 50 € par lot et par an est fixé à l'unanimité par le conseil municipal avec une interdiction de déposer une nouvelle candidature pour la location durant 5 ans.

Dans un troisième temps, il est procédé au tirage au sort parmi les demandes de location qui sont parvenues à la mairie :

- Lot n°1 : Gilles MELET
- Lot n°2 : Groupement pastoral d'Essavilly.

5. Intercommunalité

Communauté de communes

Lors du dernier conseil communautaire, il a été procédé au vote des taux d'imposition, au vote des budgets primitifs et des comptes administratifs.

SIVOM : transfert de la compétence « équipements sportifs de Mignovillard »

M. le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier du SIVOM qui, par délibération, a engagé une procédure de modification des statuts afin de prendre la compétence relative aux équipements sportifs de Mignovillard à compter du 1^{er} janvier 2019. Chaque commune doit se prononcer sur ce transfert dans les 3 mois. A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à ce transfert de compétence.

Syndicats des eaux (Centre Est et Bief-du-Fourg Petit-Villard)

Les délégués de la commune au sein de ces 2 syndicats font un bref compte rendu des dernières réunions.

6. Divers

Emploi d'été

Le conseil municipal décide de lancer le recrutement de deux jeunes pour 3 semaines chacun au cours de l'été 2018.

Motion de soutien aux géomètres du cadastre du Jura

Le conseil municipal approuve à l'unanimité une motion de soutien aux géomètres du cadastre dont il est prévu à court terme qu'ils ne réalisent plus de relevés sur le terrain mais se basent uniquement sur des photos satellite et sur les plans des architectes.

Ces modifications se font au détriment de la qualité du service public et des bases fiscales qui sont essentielles pour les collectivités locales, ainsi que de la fiabilité du document du cadastre. Cette motion sera adressée à M. le Directeur départemental des Finances publiques du Jura.

Cérémonie du 8 mai

Il est proposé d'organiser la cérémonie en présence des sapeurs-pompiers et des anciens combattants à 11h30 au monument aux morts de Mignovillard.

Fête des mères

Le repas aura lieu le vendredi 25 mai 2018 au soir.

Fête des pères

L'apéritif aura lieu le samedi 16 juin 2018.

Prochain conseil municipal : Lundi 7 mai 2018.

La séance est levée à 23h00.



Le Maire,

Florent SERRETTE